

Unitaire 11

Bimestriel N°114 Juin - Juillet 2014 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros

Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC



Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE

fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr

Déposé le 10/07/2014

Le syndicalisme... une nécessité !

Agents de la Fonction publique, intermittents, agents de la SNCF... ces dernières semaines, la colère sociale gronde. A l'approche de la conférence sociale, on est en droit de se demander si le gouvernement saura répondre aux préoccupations sociales : emploi, pouvoir d'achat, protection sociale... Mais aussi s'il offrira des perspectives d'avenir et particulièrement à la jeunesse ! Car c'est bien de pouvoir se projeter dans l'avenir dont chacun a besoin, en somme, d'un projet de société...

Il s'agit de donner du sens aux valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité et de fraternité. C'est pourquoi la FSU continue de poser les questions du développement des services publics et de la Fonction publique : Éducation, Formation, Recherche, Culture, Écologie, Agriculture, Justice, Santé, logement, transport... Comme celles de l'aménagement du territoire et du développement durable. Et parce que rien n'est possible sans les acteurs que sont les salariés mais aussi les chômeurs, les jeunes et les retraités, la FSU reste déterminée à porter toujours et encore ses exigences, ses propositions et les revendications des personnels. Elle le fera encore lors de la prochaine conférence sociale. Sortir des crises que nous traversons, continuer d'espérer que demain soit meilleur qu'aujourd'hui...

c'est bien pour cela que le syndicalisme de propositions et d'action est une nécessité.

Bernadette Groison

Siège social :

FSU 11
22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél.Fax : 04 68 25 54 23
Directeur de la
Publication
Gilbert SARTORÉ
Commission paritaire
N° 0715 S 07452
ISSN 1250-0224
Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

- 1 - Edito. Préavis de grève.
- 2 - Déclaration de la FSU 11 au CDEN du 27/06.
- 3 - Solidarités : réforme ferroviaire, intermittents, 11Bouge.
- 4 - Arrêté mendicité Narbonne. SduClias : non à la réforme territoriale.
- 5 - Réforme territoriale : vers la disparition des départements ?
- 6 - De PILPA à la Fabrique du Sud.
- 7 - Le TAFTA en cinq questions.
- 8 - 59 % de la dette sont illégitimes. 20 000 retraités dans la rue le 3 juin : un bon début..

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

LA SEMAINE DE CHARB



La FSU de l'Aude dépose un préavis de grève sur la période du 1er au 15 septembre 2014.

La FSU de l'Aude dépose un préavis de grève sur la période du 1er au 15 septembre 2014. Cela veut dire que dans les écoles, les collèges, les lycées généraux et professionnels de l'Aude les personnels enseignants, Vie Scolaire, orientation, infirmières sont légalement couverts pour faire grève dans cette période.

POURQUOI?

DANS LE SECOND DEGRÉ, nous savons dès aujourd'hui que **les conditions de rentrée seront insupportables**. Quelques exemples : le lycée Lacroix à Narbonne prêt à exploser à cause du nom-

bre d'élèves en 2^{nde} (36) et de la difficulté pour les accueillir par manque de salles . Le lycée est prêt à réagir à la rentrée. Par ailleurs les classes également sont plus que surchargées à Diderot de la 2^{nde} à la terminales (36 et plus en cours d'année). Les collègues ont déjà fait un débrayage au moment de la DGH car les conditions d'enseignement et de gestion des classes se sont hautement dégradées cette année. Le manque de personnel à l'infirmerie est déplorable. Les lycées Diderot et Eiffel rejettent en bloc la fusion qu'on leur impose.

(Suite page 2)

CDEN du 27 juin 2014 DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FSU11

Le décret Hamon sur la réforme des rythmes scolaires, aura eu au moins un mérite, celui d'éclaircir la situation. En démontrant que cette réforme n'a pas pour but d'alléger la journée des élèves (puisqu'il est à nouveau possible de travailler 6 heures par jour, voire 7 avec le maintien de l'APC), l'ajustement du ministère balaie les illusions : l'objectif n'est pas l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.

La réforme des rythmes affichait aussi l'ambition de réduire les inégalités scolaires. En confiant le financement à long terme des activités périscolaires au bon vouloir des communes, échelon territorial le plus marqué par les inégalités de moyens, les inégalités sociales face à la réussite scolaire risquent fort d'être aggravées par les inégalités territoriales. Et ce n'est pas la réduction drastique des dotations budgétaires des communes, pacte de « responsabilité » oblige, qui arrangera les choses. On peut même craindre que des communes transfèrent des financements de dispositifs actuellement prévus sur le temps scolaire vers des dispositifs hors temps scolaire.

À terme, sans cadrage national ni financement pérenne des activités péri-éducatives permettant des orientations claires et une équité de traitement, la réforme des rythmes fait courir de graves risques au service public d'éducation, en entraînant dans une logique concurrentielle entre écoles. Le traitement différent réservé à l'école privée qui n'est pas assujettie à la réforme des rythmes n'ouvre-t-il pas la voie vers cette dérive inacceptable ?

Qu'il s'agisse du décret de M. Peillon ou de celui de M. Hamon, on reste loin d'une réforme qui permette de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. Pire, dans nombre d'endroits, la mise en place des rythmes a tendu les relations entre école et municipalité, mettant les collègues dans des situations conflictuelles difficiles. Les cas de Carcassonne ou Port-La-Nouvelle en sont des exemples

En outre, cette réforme entérine l'attaque majeure que constituait la semaine Darcos : diminuer le temps d'école pour tous les élèves soit près d'une année scolaire sur l'ensemble de la scolarité primaire sans que cela ne préoccupe davantage les ministres qui se succèdent. De fait, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants.

Pour toutes ces raisons, la FSU continue d'exiger le retrait des deux décrets et la réécriture complète. L'Éducation Nationale

doit reprendre la main. La semaine scolaire doit s'organiser selon un cadrage national avec des possibilités de dérogations qui répondent à l'intérêt du service public d'éducation et non à des logiques budgétaires étriquées ou au bon vouloir d'élus locaux. Enfin, la réforme des rythmes sur le devant de la scène ne doit pas faire oublier les urgences. Pour nous, les priorités sont ailleurs. Il est, en effet, plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique : les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels avec la création de postes à la hauteur des besoins.

Ainsi, dans notre département comme dans bien d'autres la saignée opérée par les ministères Darcos et Châtel est encore béante : RASED, effectifs dans les classes, journées non-remplacées, formation continue infinitésimale, scolarisation des deux ans... la faiblesse des moyens accordés au regard des besoins de notre département est criante et, rentrée après rentrée, les conditions d'enseignement se dégradent. Cette situation nous a conduit à mener nombre d'actions très suivies avec la profession et avec les parents d'élèves notamment cette année au moment des opérations de carte scolaire. Rappelons que, pour nous FSU, l'Aude devrait obtenir, pour relancer le système public d'éducation, un plan de rattrapage de 120 postes dans le premier degré et 80 dans le second degré ; c'est ce que nous avons rappelé au Président du Conseil Général avant qu'il ne soit reçu au Ministère de l'Éducation le 1er juillet prochain. En espérant que toutes nos demandes légitimes puissent accompagner M. le président du Conseil Général, nous profitons de l'occasion pour le remercier d'avoir donné suite à notre démarche.

Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, le Ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences du service public d'éducation et de celles et ceux qui œuvrent en son sein. En matière d'école comme sur les questions sociales, le gouvernement doit arrêter de tourner le dos à l'espoir de changement qui l'a porté au pouvoir et il est urgent qu'il prenne un autre cap que la logique austéritaire dans laquelle il continue de s'enfermer.

Pouvoir d'achat, emploi, protection sociale...mais aussi justice sociale, partage des richesses, progrès pour tous, élargissement des droits...C'est maintenant qu'il faut des réponses.

Cela est nécessaire pour que la colère comme les attentes sociales ne se fassent pas dévoyer, instrumentaliser par les ennemis de la démocratie.

(Suite de la page 1)

La souffrance au travail y est accrue.

Les collègues ne sont pas de reste du point de vue des effectifs et de la surcharge de travail. Les nouvelles suppressions d'AED engendrent des situations très tendues dans les Vies Scolaires, notamment au lycée Andréosy avec, en plus, la suppression du médecin scolaire à la rentrée. Vie Scolaire également en difficulté au Bastion et à Jules Fil par suppression d'AED. Tout cela s'ajoute à une implantation de stagiaires tous azimuts gelant quasiment toute mutation dans certaines matières ou, mieux encore, faisant partir des collègues en postes. Bien sûr nous souhaitons recruter et former de nouveaux collègues mais pas dans ces conditions-là.

RENTÉE 2014 : PRIORITÉS ET APPEL SOLENNEL DU SNUIPP-FSU.

Le 5 juin, le SNUipp-FSU a rencontré le ministre de l'Éducation nationale Benoît Hamon. Il lui a remis à cette occasion son appel solennel déclinant les priorités pour réussir l'école. Pour le SNUipp-FSU, la prochaine rentrée se prépare dans des conditions qui ne permettront pas d'améliorations pour l'école et ses personnels. Aussi, par notre appel national, c'est une alerte sociale que nous lançons dès à présent pour la ren-

trée prochaine. Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, le ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences des enseignants des écoles ! Pour cela, nous construirons avec les personnels les actions nécessaires et, d'ores et déjà, pour nous, la question d'une grève nationale est posée.

Dès la rentrée, il faut s'organiser pour changer la donne, réclamer les 200 postes nécessaires dans l'Aude du 1^{er} au 2nd degré pour atteindre un niveau correct d'encadrement, cesser d'entasser les élèves comme du bétail, réussir à faire notre métier au lieu de nous épuiser au quotidien à surmonter l'ingérable. Ni les élèves, ni les personnels de l'Éducation Nationale ne doivent faire les frais de la crise.

La rentrée 2014 va encore être plus difficile!

Nous vous donnons les moyens d'exprimer votre ras-le-bol !

Nous voulons enseigner dignement et dispenser une éducation de qualité.

Philippe DECHAUD

Michèle CAZES, Dominique BLANCH

Jean Louis BURGAT

Réforme ferroviaire

Le projet de loi de réforme ferroviaire arrive devant le parlement. Sous couvert de l'unification de 2 établissements, il amène en réalité un morcellement supplémentaire de la SNCF en 3 établissements pour faire face à l'ouverture à la concurrence. En effet, dans le cadre de la libéralisation du transport européen, ce projet ouvre la voie à une privatisation de la SNCF.

Dénoncé par les salariés en grève depuis 7 jours, il est loin de répondre aux enjeux du service public ferroviaire fret et voyageurs.

La FSU soutient cette mobilisation et estime que l'opposition entre les usagers et les personnels du système ferroviaire est non seulement injuste mais aussi totalement contre-productive. De même les tentatives d'instrumentalisation autour du bac.

En effet, notre pays a besoin d'un service public ferroviaire fret et voyageurs de qualité, dans le respect du développement durable, et sur l'ensemble du territoire. L'ouverture à la concurrence privée et la recherche de rentabilité financière ne le permettra pas. Tous les citoyens sont donc concer-

nés par un débat qui aujourd'hui n'a pas lieu.

Les questions du désendettement et du financement de ces transports doivent être effectivement traitées mais de manière à permettre le développement nécessaire du système ferroviaire tout en assurant la qualité et la sécurité du réseau dans une logique de service public.

Il est aussi nécessaire pour développer le système ferroviaire, de conforter les missions de services publics des agents de la SNCF, préserver leurs droits, répondre à leurs attentes et de les rassembler dans l'objectif commun de réaliser un service public de qualité.

Le gouvernement doit entendre les agents de la SNCF plutôt que de les stigmatiser aux yeux de l'opinion publique et ouvrir le dialogue social en acceptant de négocier avec les salariés qui dé-

fendent un projet au service de l'intérêt général.

Les parlementaires doivent donc avoir le temps nécessaire du débat pour la défense du service public ferroviaire.



La culture a besoin des intermittents du spectacle !

Les dispositions prévues par l'accord UNEDIC sur l'emploi du 22 mars dernier, concernant leur retraite ou leur indemnisation chômage, se traduiraient par une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour ces professionnels et accroîtraient encore plus la précarité dans ce secteur. La FSU demande au gouvernement d'entendre les inquiétudes et exigences des intermittents. En l'état, cet accord ne doit pas être agréé par le gouvernement et des négociations doivent être ré-ouvertes. Cette colère est le signe que la question du statut des intermittents est loin d'être réglée. Et derrière cette question, l'enjeu est l'avenir même de la culture dans notre pays, de sa place dans notre société et de son rayonnement international. Le désengagement de l'État dans le champ artistique et culturel, la baisse des crédits à la culture rajoutent bien évidemment de l'inquiétude sur ce secteur. La création doit être protégée ainsi que l'accès à la culture démocratisée. Une sécurisation du régime des intermittents y contribue ainsi que la mise en œuvre d'une politique plus favorable à l'emploi. C'est indispensable pour faire vivre ce bien commun qu'est la culture.

La FSU 11 soutient la lutte de 11Bouge

La FSU 11 apporte son soutien à la mobilisation pour la défense de l'Association 11Bouge. Cette association gère depuis 3 ans la salle de concert « Le Chapeau Rouge » à Carcassonne, (40 artistes, 20 résidences et 6000 spectateurs par an !) et met en place de nombreuses actions d'éducation populaire dans les quartiers de la ville (Festival L'Épopée Hip Hop, L'Opéra Urbain, Quartiers en fête !).

La nouvelle équipe municipale a voté une baisse des subventions de l'Association 11Bouge de 63% et souhaite re-municipaliser la salle du Chapeau Rouge. Cela s'est traduit par l'annonce par courrier, daté du 25 juin, de la rupture de la convention liant la Ville à l'association pour la gestion de salle et la convention d'objectifs.

De fait, l'avenir des projets de l'Association 11Bouge et de ses 6 salariés est plus qu'incertain ! Pour un projet Humain d'intérêt général pour notre ville et notre région, signez la pétition !

Hélène PUERTOLAS

La FSU contre un arrêté anti-mendicité à Narbonne

L'UL FSU de Narbonne participe au Collectif de lutte contre le racisme, la xénophobie et les discriminations aux côtés d'une vingtaine d'associations, organisations syndicales ou politiques et de citoyens.

Après notre participation à la journée de la diversité le 1^{er} juin dernier, notre attention s'est portée dernièrement sur un arrêté municipal anti-mendicité entré en vigueur ce 1^{er} juillet et valide jusqu'au 30 septembre. Nous avons organisé un rassemblement ce 1^{er} juillet.

Le nouveau Maire prétend que l'ordre public est menacé par la mendicité - parfois de manière agressive - et, de fait, que « la liberté d'aller et venir » dans la ville n'est pas garantie. De plus, ces risques seraient d'autant plus accrus s'il y a consommation d'alcool, qui plus est en période estivale. Bref, il y aurait péril en la demeure pour l'image de la ville dont le canal de la Robine qui la traverse est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Mais de quelle humanité parle-t-on ? Celle qui stigmatise, qui exclut les plus démunis d'entre nous ? Les troubles à l'ordre public peuvent avoir bien d'autres origines que la mendicité. D'ailleurs, celle-ci est licite depuis 1994. La FSU, avec le collectif, dénonce toute entrave à la liberté fondamentale « d'aller et venir ».

Le collectif a initié une pétition qui a été remise en mairie avec plus de 600 signatures le 12 juin dernier. Ces narbonnais sont surpris et choqués que des élus municipaux qui se disent « apolitiques » puissent pratiquer de telles méthodes injustes et discriminatoires. Cacher la pauvreté, l'exclure du centre ville, tout cela participe du système qui consiste à créer, entretenir puis taire la misère.

L'UL FSU, avec le collectif, milite pour une ville solidaire et tolérante, contre une ville excluante. Une action du type recours contentieux devant le TA de Montpellier pourrait être envisagée.

Alain CAZANAVE

COMMUNIQUE DE PRESSE de la FSU Territoriaux 11 : NON A LA REFORME TERRITORIALE !

Le Conseil des ministres du mercredi 18 juin a présenté ses deux projets de loi sur la Réforme territoriale portant sur la délimitation des futures régions, qui prendrait effet à partir du 1er janvier 2016, et sur la répartition des compétences entre les collectivités territoriales.

Le syndicat FSU Territoriaux 11 dénonce cette réforme tant sur la forme que sur le fond. Sans consultation des citoyens, sans mandat, et a contrario de l'engagement pris par le Président de la République le 14 janvier 2014, le gouvernement engage un véritable « chamboule tout » de l'organisation territoriale. Faisant fi d'un quelconque bilan de la décentralisation engagée au début des années 80, avec pour seuls arguments des économies budgétaires annoncées mais immédiatement remises en question de toutes parts, et d'insuffisance contestable de la taille des régions, le gouvernement Vals veut imposer un chaos institutionnel sans précédent.

Plus de 400 000 agents territoriaux assurant des missions aussi essentielles que l'aide aux personnes âgées, l'entretien de la voirie départementale, la protection de l'enfance, l'organisation des transports scolaires, le financement des transports ferroviaires régionaux, l'entretien et la restauration scolaire en collèges et en lycées, les services sociaux, le soutien à la culture... sont concernés par ce projet précipité et dangereux.

La fusion des régions et plus particulièrement celle du Languedoc-Roussillon avec Midi-Pyrénées n'a guère de sens si l'on se place sur le terrain des services publics de proximité actuellement gérés par le Département. La nouvelle collectivité pourrait regrouper d'ici le 1er janvier 2017 près de 15 000 agents. L'éloignement inévitable des lieux de décisions, des lieux de recensement des besoins des services et des usagers met en péril les services publics locaux sur les territoires les plus déshérités.

L'annonce de la suppression des Conseils généraux,

menacés d'ici 18 mois de perdre plus d'1/3 de leurs personnels par transfert dans les nouvelles régions, relève de l'improvisation, de l'incohérence et même du mépris vis-à-vis du travail engagé par les agents de ses collectivités depuis maintenant près de 30 ans.

En effet si les compétences collèges, voirie et transports scolaires sont transférées au 1er janvier 2017 dans les nouvelles régions, il est prévu que toute la compétence de l'action sociale (75% des budgets départementaux) soit d'ici 2020 dispersée dans les intercommunalités, dont le seuil minimum doit être porté de 5000 à 20000 habitants. Que restera-t-il de l'égalité de traitement des usagers entre ceux qui relèveront de l'agglomération de Carcassonne ou Narbonne, intercommunalités disposant d'un véritable potentiel fiscal, et ceux d'intercommunalités à faible densité de population aux ressources bien plus modestes ?

Quant aux personnels des laboratoires départementaux, des archives, des bibliothèques départementales de prêts, des musées, des services de jeunesse, sport, de culture, de tourisme, d'aide aux communes, d'aménagement du territoire, de l'environnement, ... rien n'est prévu pour eux.

Nombre de collègues ne savent pas où demain ils devront travailler dans la nouvelle grande région et quelles seront leurs conditions de travail. Que deviendront leurs droits sociaux (régime indemnitaire, temps de travail, carrière, œuvres sociales, droit syndical...). Des centaines de non titulaires sont à la merci de suppressions de postes du fait de la décision gouvernementale contenue dans le pacte de responsabilité de baisser de 10 milliards les dotations aux collectivités.

Nous appelons tous les parlementaires à refuser le vote de cette réforme insensée, marquée du sceau de l'improvisation, du « fait du prince », et de lourds dangers pour les services publics locaux et les agents territoriaux.

**Anne AMIGUES
Hélène PUERTOLAS**

REFORME TERRITORIALE : Vers la disparition des Départements... ou des Conseils Généraux ?

Un peu d'"Histoire..."

c'est le 22 décembre 1789 (une semaine après le vote créant les "municipalités") que l'Assemblée nationale constituante publie le décret prévoyant une nouvelle division administrative du royaume en "départements", divisés en "districts", eux-mêmes divisés en "cantons", dont le nombre exact (83) et les limites furent fixés quelques mois plus tard...

Afin de ne pas rappeler un ancien fief ou une province de l'Ancien Régime, l'Assemblée va donner à ces départements des noms privilégiant l'identification par des éléments naturels (fleuves, cours d'eau, ou montagnes ...). Dans un souci de rationalité, les départements reçurent une architecture semblable, sans problème de chevauchement territorial, fonctionnant à la fois du citoyen vers les différents corps d'élus, et du haut de la nation vers chaque citoyen: une portion de territoire suffisamment petite mais équivalente pour être gérée facilement par un chef-lieu concentrant les principaux services administratifs.

La taille de ces départements était fixée de façon telle qu'il devait être possible de se rendre en moins d'une journée de cheval au chef-lieu de chacun de ceux-ci depuis n'importe quel point de leur territoire.

Le département est une circonscription administrative de droit commun depuis l'an VIII (1799-1800) et l'est restée. Il est dirigé par un Préfet de département, nommé par le gouvernement, assisté par des Sous-préfets pour chaque sous-préfecture. C'est une subdivision territoriale dotée de structures représentant l'État et chargées d'appliquer la politique du Gouvernement. La loi du 2 mars 1982 (dite "loi Defferre") a profondément modifié cette architecture administrative, peu ou prou conservée depuis sa création, en consacrant trois évolutions importantes :

• la suppression de la tutelle administrative et financière exercée "a priori" par le préfet.

• le transfert de l'exécutif départemental au président du Conseil Général.

• la région devient une collectivité territoriale de plein exercice, et en transférant des compétences de l'État vers les collectivités territoriales dans de nombreux domaines (action sociale, urbanisme, gestion des collèges et des lycées, formation professionnelle, culture, développement local, tourisme...).

Ces transferts de compétences s'accompagnent à la fois du transfert des moyens financiers et des personnels concernés, avec option d'intégration dans les nouveaux cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale créée par la loi du 26 janvier 1984.

Rappels des transferts aux départements.

1984 : Action sociale - Transports scolaires - Ports et cultures marines (fonctionnement) - Ports (investissements).

1986 : Collèges (fonctionnement et investissement) - Bibliothèques... (fonctionnement et investissement).

2002 : APA (Allocation personnalisée d'autonomie).

2004 : RMI/RSA.

2005 : Fonds d'aide aux jeunes - Politique en faveur des personnes âgées - FSL (Fonds de solidarité pour le logement) - Fonds Eau-Energie - Conventions de restauration - Conservation du Patrimoine.

2006 : STIF - Gestion des routes nationales.

2007-2008 : TOS des collèges + personnels des DDE - Entretien des routes.

Ces transferts se sont accompagnés (au moins les premières années...) de transferts à peu près équivalents des sommes destinées aux "compensations initiales"; mais depuis, les coûts de ces transferts - et notamment ceux liés aux "dépenses sociales" - n'ont cessé de progresser de façon exponentielle, à cause d'un double effet : l'augmentation conjointe de la précarité, et de l'inscription des ayants-droit dans ces dispositifs d'aides sociales...

Dans ses enquêtes annuelles, l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale décentralisée) relevait que les charges nettes d'action sociale départementale avaient doublé en dix ans !

Cette progression ayant même atteint + 6,3 % en 2009 pour un montant de 28,7 milliards d'euros (soit une augmentation de + 6,8 % par

rapport à l'année précédente).

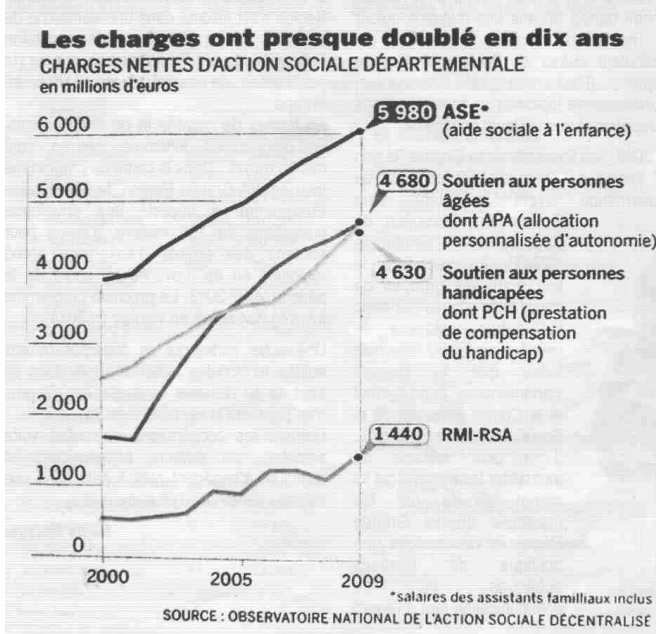
Selon le tableau ci-joint, ce sont essentiellement les dépenses liées à l'Aide Sociale à l'Enfance, à l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et à la PCH (prestation de compensation du handicap) qui ont fait exploser ces dépenses (et dans une moindre mesure celles liées au RMI-RSA).

Et paradoxalement, alors qu'il annonce la disparition en 2021 des Départements, le gouvernement a inclus dans le second volet de son projet de Loi présenté début avril, l'attribution de deux nouvelles "compétences" pour les Conseils Généraux :

- l'encadrement, via un schéma départemental préparé conjointement par le préfet et par le Président du CG, des Maisons de service au public, sensées assurer en zones rurales ou urbaines l'accès des populations aux services "au public" (qu'ils soient assurés par l'État, les collectivités ou des entreprises publiques ou privées de services (Poste, Gaz, Électricité, Pôle-Emploi, etc.).

- l'ingénierie publique (consacrant la fin de l'Aide aux communes pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire - ATESAT - qui avait suivi la disparition des DDE (Direction Départementale de l'Équipement). Le département est donc appelé à prendre le relais au titre de ses compétences sociales, territoriales et surtout techniques !

Alors, quid de la "disparition programmée" (ou annoncée) des départements ?



Comme le relevait, non sans humour, le rédacteur en chef de la Gazette des Communes dans son éditorial ("Big bang territorial") du 14 avril: « La plus grande surprise vient d'un changement total de cap pour les conseils généraux avec leur disparition pure et simple à l'horizon 2021. François Hollande, Jean-Marc Ayrault, Marylise Lebranchu et Manuel Valls lui-même affirmaient exactement le contraire il y a encore peu ».

Et il poursuivait « Parmi les victimes collatérales, les quelques 300 000 agents départementaux, plus inquiets que jamais sur leur avenir : l'absence de propos à leur égard du Premier ministre n'a rien fait pour arranger les choses (...). Pas très délicat et surtout grave erreur que d'oublier la contribution des territoriaux à ce même service public, particulièrement en direction des publics en difficulté ».

C'est le moins que l'on puisse dire dès que l'on regarde d'un peu plus

près, la nature des missions exercées par les agents des Conseils généraux, autour des principales compétences exercées par ceux-ci. Lorsque l'on détaille ces missions, les budgets alloués à celles-ci ainsi que le nombre d'agents les assurant, la seule question à poser c'est bien celle-là : "qui va bien pouvoir accepter de reprendre ces missions pour continuer à les assurer ?"...

Au profond silence de l'État lui-même, a répondu le cynisme des dirigeants de l'ARF (Jean-jacques Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes jugeant que « la suppression des départements s'impose pour des raisons de simplification et d'économies au profit des régions et des intercommunalités »), sans apporter le moindre début de réponse à la question posée.

En fait, personne n'a vraiment envie de reprendre le "paquet social" !

C'est bien pourquoi la disparition du Département n'est pas encore jouée. D'ailleurs le rédacteur en chef de la Gazette des Communes terminait ainsi son éditorial déjà évoqué: « Le feuilleton ne fait que commencer: Le puissant lobby départemental n'a pas dit son dernier mot. 2021, c'est loin ! D'autant qu'il faudra une révision constitutionnelle et que d'ici là plusieurs élections se dérouleront, dont une présidentielle ! ».

Michel Angot

De PILPA à La Fabrique du Sud. De Disney à La Belle Aude.

PILPA ça vous dit quelque chose ?

- Une fabrique de crèmes glacées à Carcassonne. Entreprise innovante, elle tournait depuis 40 ans quand, en 2011, un fonds de pension américain OAKTREE jette son dévolu dessus. L'entreprise est rachetée par R&R, filiale de ce fonds de pension qui pèse 100 milliards de dollars. 9 mois plus tard, l'unité de Carcassonne, la plus rentable, est sacrifiée.

Pourquoi ?

- Pour faire de l'argent ! Comment ? En rachetant PILPA le groupe R&R détient le monopole sur le marché français des marques distributeurs (glaces vendues sous le nom distributeur : Auchan, Carrefour, Leclerc...) ce qui permet à OAKTREE de vendre son groupe industriel à PAI Partner autre fonds d'investissement 850 millions d'euros.
- Pour aspirer ces masses financières qui rapportent aux seuls actionnaires, le fonds d'investissement basé dans les paradis fiscaux (Caiman, Luxembourg...) prête de l'argent à son groupe industriel à 10% qu'il emprunte, lui, sur le marché à 3% ! pour élargir son emprise et racheter les concurrents (au même moment ou il liquidait PILPA, il rachetait une usine en Italie pour 77 millions d'euros.
- Les entreprises et filiales industrielles sont donc mises en déficit artificiellement et ne paient pas d'impôts sur les bénéfices dans les pays où elles sont implantées !
- Ainsi les comptes de Pilpa affichaient un déficit de 25 millions mais en fait 58 millions étaient remontés au fonds sous forme de frais financiers. L'usine de Carcassonne dégageait donc 33 millions de bénéfices!
- Cette stratégie, érigée en système dominant, constitue un véritable gachis, humain, financier, environnemental - PILLAGE en s'appropriant licences, matériel, outil, savoir-faire et les richesses créées - CASSE du Matériel, destruction de l'outil industriel, des Hommes - Abandon et paupérisation du territoire, désertification, friche industrielle, pollution - DIKTAT insupportable : refus de tout repreneur pour garder position dominante - SURCOUTS et charges pour la collectivité et les travailleurs -

ENRICHISSEMENT PAR FINANCIARISATION au détriment de tous !

Face à cela, des femmes et des hommes ont su relever la tête. Déterminés, organisés avec leur syndicat CGT, leur fédération syndicale, forts de leurs savoir faire, reconnus dans l'action avec l'obtention des plus hautes normes en matière alimentaire et sanitaire, et présent dans les 33 millions d'euros de bénéfices, forts de leur unité et de nombreux soutiens, les 125 salariés vont alors s'engager dans 18 mois de lutte. Par 2 fois, des actions en justice feront annuler les soi-disant plans de sauvegarde de l'emploi et exigeront que le site soit laissé en capacité de produire et les machines rendues aux salariés.

Ainsi ils obtiendront les moyens de pouvoir s'engager dans la relance de l'activité sur le site de Carcassonne, propriété de Carcassonne Agglo, avec l'objectif de :

- Créer des emplois, maintenir et développer les savoir-faire ;
- fabriquer des produits respectant :

⇒ les consommateurs par une transparence sur la qualité et l'origine des produits ;

⇒ les producteurs (prioritairement de proximité) pour qu'ils puissent vivre de leur travail et investir dans leurs exploitations ;

⇒ les salariés coopérateurs en garantissant des salaires décents, des bénéfices redistribués à parts égales et de bonnes conditions de travail ;

⇒ l'environnement en devenant des fabricants éco-responsables (déchets, énergie, emballages, ...);

- Favoriser le développement local de la filière lait ;
- Participer au développement économique du territoire.

Aujourd'hui, 27 coopérateurs (19 salariés) ont investi financièrement dans la SCOP et y apportent leur savoir faire. Ils ont créé leur propre marque de glaces artisanales : LA BELLE AUDE à la qualité reconnue. Depuis le 17 avril la production est lancée et les pots La belle Aude sont présents dans les principales grandes surfaces du département, chez certains restaurateurs et dans les départements voisins.

Ce beau projet ne pouvait rester seul.

Alors l'association Les Amis De La Fabrique Du Sud s'est créée pour aider au rayonnement et au développement de la Fabrique du Sud, lui apporter un soutien matériel grâce à l'engagement de ses bénévoles et aux dons qu'elle récolte.

Mais aussi pour promouvoir une alternative de développement économique qui respecte les femmes et les hommes et contribue à créer des richesses au bénéfice des territoires de production. L'association s'est donc fixé l'ambition de sensibiliser les populations sur le bon sens et la pertinence de l'économie sociale et solidaire. Publications et débats sont à l'ordre du jour.

L'élan de solidarité qui émerge autour de ce projet est un formidable soutien... Déjà des acteurs économiques locaux, des élus locaux, des personnalités de la vie sociale locale, ont décidé de faire confiance à la Fabrique du Sud.

Rejoignez les !

Michel MAS

LES AMIS DE LA FABRIQUE DU SUD

NOM et PRENOM

Adresse.....

Mail.....

Tél

Membre actif, je verse la cotisation annuelle de 5 euros.

Je fais un versement complémentaire de

Adresser à : Les Amis de la Fabrique du Sud

26 Avenue Achille Mir 11000 Carcassonne

lesamis@lafabriquedusud.fr

Port : 0656810450 - 0617880321

TAFTA EN CINQ QUESTIONS

TAFTA, c'est quoi ?

C'est le Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement (TTIP en anglais) ou l'Accord sur la libéralisation du commerce transatlantique (TAFTA en anglais). Il est en cours de négociation entre les États-unis et l'UE depuis l'été 2013. Dans le but de boucler très vite la négociation, la Commission européenne avait obtenu l'exclusion de la culture (mais elle revient par la fenêtre de la propriété intellectuelle). Attention, le texte de ce " traité " n'existe pas puisqu'il est en cours de négociation (différence avec le traité constitutionnel de 2005). La critique porte d'abord sur l'opacité des négociations. En bout de course il doit être approuvé par le Conseil et le Parlement européens.

TAFTA, ça vient de sortir ?

Pas vraiment, c'est une longue histoire. Souvenons nous du projet de l'OCDE (l'AMI) rejeté en 1998 par le gouvernement français après une mobilisation exemplaire (qui a donné naissance à ATTAC). Or, l'AMI comportait des clauses d'arbitrage permettant à des entreprises privées de poursuivre des États en dehors de leurs juridictions nationales, dispositif qu'on retrouve dans le TAFTA. La tentative de libéralisation des échanges (de marchandises et de capitaux) initiée par l'OMC à la fin des années 90 a largement échoué du fait des mobilisations des mouvements altermondialistes (souvenons-nous de Seattle en 1999) et des contradictions d'intérêts entre les États. Plutôt que de procéder par un accord multilatéral difficile à obtenir, les États à l'offensive, essentiellement l'Union européenne et les États-unis, ont procédé par des accords bilatéraux. Ainsi l'UE a conclu des accords avec l'Amérique Centrale et le Pérou-Colombie ratifiés en 2012 par le Parlement européen. Actuellement un accord UE-Canada est en cours de ratification. Ces accords contiennent les mêmes dispositifs inacceptables que l'accord UE-Etats-Unis dont les négociations viennent de s'ouvrir.

TAFTA, c'est bon pour l'emploi ?

Pas vraiment non plus et ce n'est pas fait pour cela. Or c'est un argument fort employé par les communicateurs qui essaient de vendre le projet dans l'opinion. Une étude commandée par la Commission européenne, dont les hypothèses sont très optimistes, avance que l'accord augmenterait de 0,5% la croissance de l'UE d'ici 2027, soit quasiment rien. D'ailleurs, l'expérience d'autres accords comme l'ALENA (entre les États-unis et le Mexique) conclu en 1994, montre des effets négatifs en termes d'emploi et de salaires. Le TAFTA n'est pas un accord commercial classique négocié entre partenaires concurrents, c'est un instrument que se donnent les entreprises transnationales désireuses de supprimer les barrières qui régulent et réglementent leurs activités de part et d'autre de l'Atlantique. Ces barrières réglementaires édictées par les pouvoirs publics sont considérées comme une gêne qui restreint leurs profits potentiels. Qu'est-ce qui les gêne ? Les droits des travailleurs, les règles de sécurité sanitaire des aliments, les réglementations sur l'usage des substances chimiques toxiques, la législation sur la protection des données et... les nouvelles réglementations bancaires mises en place pour réguler la finance. Le TAFTA vise aussi à créer de nouveaux marchés en ouvrant les marchés publics à la concurrence des sociétés transnationales, ce qui menace de déclencher une nouvelle vague de privatisations, y compris dans la santé et l'éducation.

TAFTA, c'est un coup des Américains ?

Pas seulement ! Certes, les États-unis considèrent les normes européennes de sécurité alimentaire comme des obstacles et cherchent à imposer les leurs (poulet lavé au chlore, viande aux hormones, usage intensif des pesticides, OGM...), attaquent les normes européennes REACH dans le domaine de la sécurité chimique et refusent d'élever leurs normes sociales au niveau minimum demandé par l'OIT. Mais l'Union européenne a soutenu l'ouverture des négociations pour avoir sa part du gâteau. Les entreprises européennes rêvent de forcer l'ouverture des marchés publics américains. C'est la Commission européenne qui a demandé que les réglementations financières introduites depuis 2008 figurent à l'ordre du jour ! La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne sont à la manœuvre et sont soutenus par... les banques américaines qui y voient un moyen d'affaiblir les réglementations imposées par l'administration Obama. Ensuite quand des militants d'Afrique ou d'Amérique Latine nous disent "votre campagne contre le TAFTA c'est bien, mais tous ces dispositifs sont dans les accords qu'on a signé avec l'UE", on a l'impression qu'ils posent une bonne question.

TAFTA c'est bon pour la démocratie ?

Hélas, c'est très mauvais. Voilà des mesures qui vont avoir une grande importance pour nos vies et qui concernent tous les secteurs de la société (les agriculteurs, les salariés, les artistes, les consommateurs, l'éducation, la santé, la propriété intellectuelle,...). Voici une privatisation et une marchandisation renforcée de la société, une menace radicale sur nos protections. Ce ne sont pas des choses mineures. Qui décide de cela ? De puissants lobbies économiques qui sont à la manœuvre, qui inspirent les textes (et parfois les écrivent), dans une absence totale de transparence. Les parlementaires et les ministres ne peuvent même pas avoir accès aux dossiers ou avec des précautions (consultation avec interdiction de faire des photocopies) relevant de la guerre froide. Sans compter les soupçons de corruption inévitables avec un tel déséquilibre entre les puissances d'intérêt et le pouvoir politique. Suite aux protestations contre le secret entourant le mandat des négociateurs européens, la Com-

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

mission a cyniquement répondu qu'il était sur Internet, mais pas de son fait (il y a eu une fuite) car elle a toujours refusé de le rendre public. En donnant à des entreprises privées le pouvoir d'attaquer devant un tribunal arbitral privé des décisions d'États ou de collectivités locales au motif qu'elles sont une entrave à leurs profits (ISDS), le TAFTA s'attaque au fondement de la démocratie. Les initiateurs de TAFTA commencent à comprendre que la partie est loin d'être gagnée, et que la bataille va être plus longue qu'ils ne l'ont cru. Devant les premières mobilisations, les premiers reculs arrivent : par exemple, l'ISDS¹ est sur la sellette. La mobilisation est nationale avec le collectif STOP-TAFTA dont la FSU est membre.

Daniel RALLET

STOP TAFTA NON AU GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

Première manif parisienne le 27 mai dernier.

Européenne: avec le collectif S2B et l'Altersommet, une première manifestation (réprimée) a eu lieu à Bruxelles le 15 mai.

Journée européenne d'action décentralisée en Octobre.

Et surtout la mobilisation sera transatlantique, avec le mouvement altermondialiste et des syndicats américains dans les prochains mois.

1. Investor-state dispute settlement (règlement des différends des entreprises).

59% de la dette publique proviennent des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs

Tout se passe comme si la réduction des déficits et des dettes publiques était aujourd'hui l'objectif prioritaire de la politique économique menée en France comme dans la plupart des pays européens. La baisse des salaires des fonctionnaires, ou le pacte dit "de responsabilité" qui prévoit 50 milliards supplémentaires de réduction des dépenses publiques, sont justifiés au nom de cet impératif. Le discours dominant sur la montée de la dette publique fait comme si son origine était évidente: une croissance excessive des dépenses publiques. Mais ce discours ne résiste pas à l'examen des faits. Dans ce rapport nous montrons que l'augmentation de la dette de l'État – qui représente l'essentiel, soit 79 %, de la dette publique – ne peut s'expliquer par l'augmentation des dépenses, puisque leur part dans le PIB a chuté de 2 points en trente ans. Si la dette a augmenté c'est d'abord parce que tout au long de ces années, l'État s'est systématiquement privé de recettes en exonérant les ménages aisés et les grandes entreprises : du fait de la multiplication des cadeaux fiscaux et des niches, la part des recettes de l'État dans le PIB a chuté de 5 points en 30 ans. Si l'État, au lieu de se dépouiller lui-

même, avait maintenu constante la part de ses recettes dans le PIB, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 24 points de PIB (soit 488 milliards €) à son niveau actuel. C'est ensuite parce que les taux d'intérêt ont souvent atteint des niveaux excessifs, notamment dans les années 1990 avec les politiques de "franc fort" pour préparer l'entrée dans l'euro, engendrant un "effet boule de neige" qui pèse encore très lourdement sur la dette actuelle. Si l'État, au lieu de se financer depuis 30 ans sur les marchés financiers, avait recouru à des emprunts directement auprès des ménages ou des banques à un taux d'intérêt réel de 2 %, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 29 points de PIB (soit 589 milliards €) à son niveau actuel. L'impact combiné de l'effet boule de neige et des cadeaux fiscaux sur la dette publique est majeur : 53 % du PIB (soit 1077 milliards €). Si l'État n'avait pas réduit ses recettes et choyé les marchés financiers, le ratio dette publique sur PIB aurait été en 2012 de 43 % au lieu de 90 %. Au total, 59 % de l'actuelle dette publique proviennent des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs.

20 000 RETRAITES DANS LA RUE, C'EST UN BON DEBUT...

Le 3 juin, dans un cortège unitaire comprenant pour la première fois la grande majorité des syndicats de retraités et de nombreuses associations, les retraités sont venus en nombre de la région parisienne et de province défiler à Paris. Au cœur de leurs revendications: la défense du pouvoir d'achat, l'accès à des services publics renouvelés et l'adoption d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement conforme aux attentes. Après la catastrophe prévisible du 25 mai, cette manifestation revêt une importance particulière. C'est le refus d'une politique qui, de mesures d'austérité en mesures d'austérité, conduit à davantage de souffrances sociales, mène droit dans le mur et alimente encore plus le vote FN.

C'est le refus de la désespérance, de la résignation: rompre avec l'austérité c'est possible; les financements existent. C'est le refus de la haine de l'autre,

du racisme, des discriminations et le choix de la solidarité.

C'est le refus de ce qui menace l'avenir et la nature même de la retraite, les services publics, le pouvoir d'achat, le bien vieillir. Les revendications exprimées le 3 juin sont aussi celles de toutes et tous, jeunes et moins jeunes... Pour aujourd'hui et pour demain. La journée du 3 juin s'insère dans la lutte pour les valeurs que le syndicalisme porte inlassablement.

Lors d'une rencontre du 16 juin, l'intersyndicale des retraités a décidé de faire du 30 septembre prochain un nouveau temps fort unitaire de l'action des retraités. Un rendez-vous national est programmé pour le 11 septembre afin de préciser les modalités d'action.

**MARYLÈNE CAHOUE,
DANIEL ROBIN**